



## **DECLARATION PRELIMINAIRE DU CapDH Bamako, le 14 août 2018**

**Deuxième tour de l'élection présidentielle dans le calme avec des aspects organisationnels améliorés nonobstant quelques insuffisances liées au respect des droits humains.**

### **Introduction**

Dans le but de contribuer à la consolidation de la démocratie par l'organisation des élections libres, transparentes, inclusives, crédibles et apaisées, le Centre d'assistance et de promotion des Droits Humains (CapDH) avec l'appui financier de l'Ambassade Royale de Danemark à travers le Fonds d'Appui aux Moteurs de Changement, participe à l'observation des élections présidentielles de 2018 au Mali.

Le CapDH a observé le deuxième tour de l'élection présidentielle, scrutin du 12 août 2018 à travers le déploiement de 32 observateurs mobiles dans 341 bureaux de vote répartis entre 142 centres dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et le district de Bamako. Le processus a été accompagné par des spécialistes en technique d'analyse de données et de monitoring des violations des droits humains dans un contexte électoral.

Au-delà de l'observation générale du déroulement du scrutin, le CapDH s'est appesanti sur le respect des droits humains en période électorale.

Sur la base des informations recueillies par nos observateurs dans les centres couverts, le CapDH communique les informations ci-après :

### **1. Déroulement du scrutin**

- La quasi-totalité des bureaux de vote observés ont ouvert à l'heure (08h) soit 98% ; quelques bureaux ont accusé un retard pour des raisons liées à la pluie, au retard ou à l'absence de certains agents électoraux et aux matériels de bureau incomplets ;
- Malgré que le matériel électoral fût au complet dans la quasi-totalité des bureaux de vote visités, nos observateurs ont constaté que l'encre indélébile était de mauvaise qualité dans certains bureaux ;
- L'extrait de la liste électorale était seulement affiché devant 142 bureaux sur les 341 observées soit 42% des bureaux de vote concernés contrairement au premier tour où ils étaient affichés devant la quasi-totalité des bureaux couverts ;
- Les cartes d'électeurs non retirées étaient disponibles dans 309 bureaux sur les 341 observés soit 91% ;
- Les forces de l'ordre étaient présentes dans tous les centres de vote couverts par nos observateurs ;
- Dans 336 bureaux sur 341, l'emplacement de l'isoloir respectait le secret de vote ;
- Dans la plupart des cas, des personnes nécessitant une assistance ont été autorisées à se faire assister par une personne de leur choix notamment un membre de leur famille ;
- La quasi-totalité des bureaux de vote observés ont fermé à l'heure de la clôture (18h) soit 98% des bureaux observés. Néanmoins des électeurs étaient en file d'attente devant quelques bureaux à l'heure de la fermeture, ceux-ci ont été autorisés à voter ;



- Le dépouillement s'est passé sans incident majeur dans les bureaux de vote couverts et les résultats ont été affichés devant 87% de ces bureaux ;

## **2. Violation des droits humains en période électorale**

Quelques insuffisances liées au respect des droits humains en période électorale ont été rapportées :

- Sur les 341 bureaux de vote observés, 85 n'étaient pas accessibles aux personnes vivant avec un handicap et aux personnes à mobilité réduite. Ce qui constitue une entrave pour l'accomplissement de leur devoir civique voire une violation de leur droit de vote ;
- Quelques cas d'intimidation et d'attroupements ont été observés aux alentours de 15 centres de vote notamment dans la région de Koulikoro et dans le district de Bamako ;
- L'accès aux bureaux de vote était difficile pour les électeurs dans 36 des 341 observés soit 10% pour des raisons suivantes : des bureaux à l'étage, des soubassements élevés, la devanture de certains bureaux submergée par l'eau de pluie notamment dans la région de Ségou et dans le district de Bamako ;
- Tout comme au premier tour, nos observateurs n'ont rapporté l'existence d'aucune urne mobile pour les personnes vivant avec un handicap en particulier les personnes à mobilité réduite, d'aucun bureau de vote spécial pour les détenus n'ayant pas perdu leur droit de vote et les déplacés internes. Ce qui constitue une violation de leurs droits civils et politiques ;

## **3. Conclusion et recommandations :**

D'une manière générale, des améliorations ont été constatées dans le déroulement du scrutin du 12 août 2018 notamment la disponibilité à temps des cartes d'électeurs dans les bureaux de vote, l'affichage du procès-verbal (PV) de dépouillement devant la plupart des bureaux de vote observés...

Cependant, des insuffisances par rapport au respect des droits humains en période électorale ont été rapportées par nos observateurs.

Par ailleurs nous formulons des recommandations suivantes :

### **Aux autorités politiques et administratives de :**

- Procéder à la publication des résultats dans le délai requis ;
- Prendre en compte le problème d'accessibilité des personnes vivant avec un handicap aux bureaux de vote dans l'organisation des futures échéances électorales;
- Mettre en place des bureaux de vote spéciaux pour les détenus n'ayant pas encore perdu leur droit de vote au-delà de la possibilité pour eux d'exercer ce droit par procuration ;
- Mettre en place des dispositifs sécuritaires et logistiques pour faciliter le vote des déplacés dans certaines localités du nord et du centre du pays ;
- Mettre un accent particulier sur la formation des agents électoraux.



#### **Aux partis politiques et aux citoyens de :**

- Recourir aux voies légales pour toute réclamation ;
- Faire preuve de retenue et de savoir raison garder face aux informations non fondées ;
- S'abstenir de toute publication de résultat avant celle des organes en charge de l'organisation des élections.

#### **4. Remerciements :**

Nous tenons à remercier les partenaires techniques et financiers :

- L'Ambassade du Royaume de Danemark au Mali (ARD) ;
- Le Fonds d'Appui au Moteur de Changement (FAMOC) ;
- Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) ;
- La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;
- Les observateurs nationaux et internationaux.

Le CapDH continuera sa mission d'observation du processus électoral jusqu'à la proclamation des résultats définitifs du deuxième tour de l'élection présidentielle de 2018.

**Bamako, le 14 août 2018**

Directeur Exécutif du Centre

**Négueting DIARRA**